

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 465****4 mai 2004****SOMMAIRE**

Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22299	Industrial Trading Corporation S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	22301
Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg . . . . .	22313	Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	22302
Ajax S.A.H., Luxembourg . . . . .	22318	Invertrade S.A., Luxembourg . . . . .	22315
Alena Invest, Sicav, Luxembourg . . . . .	22303	J & BE International S.A., Luxembourg . . . . .	22274
Atrinity Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22308	J & BE International S.A., Luxembourg . . . . .	22274
BB Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	22320	J & BE International S.A., Luxembourg . . . . .	22274
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxembourg . . . . .	22304	J & BE International S.A., Luxembourg . . . . .	22274
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg . . . . .	22307	Jardicoop S.A.H., Luxembourg . . . . .	22309
Ciel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22318	Jardilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	22308
Consens Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22307	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg . . . . .	22307
Cosmetics World Management S.A., Luxembourg . . . . .	22312	Juba Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22317
Covadu S.A., Esch-sur-Sûre . . . . .	22304	Kemaba International S.A., Luxembourg . . . . .	22311
Development Packaging S.A.H., Luxembourg . . . . .	22312	Kira S.A., Strassen . . . . .	22304
Dod'Eau Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	22318	L.P.C. S.A., Luxembourg . . . . .	22320
Domnitza S.C.I., Luxembourg . . . . .	22296	LHJRWING Dench Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22320
Dyatex S.A., Luxembourg . . . . .	22316	Liane S.A.H., Strassen . . . . .	22316
Econ Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22311	Linde Partners Value Fund Sicav, Luxembourg . . . . .	22310
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	22300	Linvest S.A., Luxembourg . . . . .	22312
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	22308	Little Rock International S.A., Luxembourg . . . . .	22276
Fauche S.A., Luxembourg . . . . .	22310	Little Rock International S.A., Luxembourg . . . . .	22277
Fondaco S.A., Luxembourg . . . . .	22302	LMCI S.A., Basbellain . . . . .	22298
Fongesco S.A.H., Luxembourg . . . . .	22319	Lotus S.A.H., Luxembourg . . . . .	22275
Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Luxembourg . . . . .	22314	Lotus S.A.H., Luxembourg . . . . .	22275
Health Systems European Management Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22311	Lotus S.A.H., Luxembourg . . . . .	22275
Hengpart S.A., Luxembourg . . . . .	22299	Lotus S.A.H., Luxembourg . . . . .	22275
High-Tech Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22308	Lotus S.A.H., Luxembourg . . . . .	22275
I.S.T. - Internationale Spedition und Transport S.A.H., Luxembourg . . . . .	22317	Lotus S.A.H., Luxembourg . . . . .	22275
Igma S.A.H., Luxembourg . . . . .	22316	LS Alloys S.A., Steinfort . . . . .	22303
Imeris Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22310	Lutrimex, S.à r.l., Drinklange . . . . .	22298
Immo-Euro S.A., Luxembourg . . . . .	22301	MC Premium, Sicav, Luxembourg . . . . .	22303
ING Multi-Strategies Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22306	Megafit S.A., Luxembourg . . . . .	22315
Industrial Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .	22319	Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22319
		Nordea Investment Management Fund, Sicav, Findel . . . . .	22299
		Oriflame Cosmetics S.A., Luxembourg . . . . .	22305
		Palenque Finances S.A., Luxembourg . . . . .	22315
		Prime Invest I S.A.H., Luxembourg . . . . .	22311
		Reluri Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg . . . . .	22306

Rock Investments S.A., Luxembourg . . . . .	22301	Trevisse Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22313
Ruvo S.A., Luxembourg . . . . .	22314	Trois Luxe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22317
SGAM Optimum Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	22277	Valauchan Sopaneer International S.C.A., Luxembourg . . . . .	22314
Sichel S.A., Luxembourg . . . . .	22300	Valsuper Sopaneer International S.C.A., Luxembourg . . . . .	22314
Soluparfi I S.A., Luxembourg . . . . .	22300	Variocap+ S.A., Luxembourg . . . . .	22318
Strat'n Go S.A., Diekirch . . . . .	22298	Winning Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	22309
Tamberinvest S.A., Luxembourg . . . . .	22316	Wivano S.A., Luxembourg . . . . .	22313
Terracota International Trade & Finance S.A.H., Strassen . . . . .	22317		

**J & BE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.793.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

(023767.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**J & BE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.793.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO03639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

(023769.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**J & BE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.793.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO03641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

(023772.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**J & BE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO03643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

(023774.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**LOTUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.692.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

(023811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**LOTUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.692.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

(023812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**LOTUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.692.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

(023814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**LOTUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.692.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

(023815.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**LOTUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

(023816.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**LOTUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.692.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

(023818.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**LITTLE ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 88.246.

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LITTLE ROCK INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.246, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1374 du 21 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Nasri, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dieter Kundler, comptable, demeurant à Mersch.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Démission des anciens administrateurs.
2. Démission de l'ancien commissaire aux comptes.
3. Décharge des anciens administrateurs et l'ancien commissaire aux comptes.
4. Nomination des nouveaux administrateurs.
5. Nomination du nouveau commissaire aux comptes.
6. Transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Romain Thillens de son mandat d'administrateur de catégorie A,
  - Messieurs Pierre Hoffmann et Dominique Ransquin de leur mandat d'administrateurs de catégorie B, et
  - ERNST & YOUNG, société anonyme, de son mandat de commissaire aux comptes,
- et l'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Jacques Meys, administrateur de société, né à Etterbeek (Belgique), le 30 juillet 1951, demeurant à 58462 Faethon Court, Corner Makarios/Kennedy Avenue, 3734 Limassol, Chypre, Président du conseil d'administration.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Boutrous El Helou, administrateur de société, né à Beyrouth (Liban), le 15 juin 1950, demeurant à l'immeuble Wasik Al Kadi, Ain Remmany, Furn El Chebback, Beyrouth, Liban;
- Monsieur Dieter Kundler, administrateur de société, né à Schweinfurt (Allemagne), le 7 octobre 1940, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:

Monsieur Thomas Nasri, expert comptable, conseil aux entreprises, né à Semaoune (DZA), le 24 décembre 1948, demeurant à L-1331 Luxembourg, 59, bd Grande-Duchesse Charlotte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Jacques Meys.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1331 Luxembourg, 59, bd Grande-Duchesse Charlotte de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

**Suit la traduction anglaise:**

«**Art. 2. 1st paragraph.** The registered office is in Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Nasri, A. Braquet, D. Kundler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2004, vol. 426, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2004.

H. Hellinckx.

(024061.3/242/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**LITTLE ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2004.

H. Hellinckx.

(024062.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**SGAM OPTIMUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.351.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-first of April.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, with its registered office at 2, Place de la Coupole, Courbevoie, France, represented by Mrs Fabienne Moreau, private employee, residing in Arlon (Belgium), by virtue of a proxy given in Paris on April 15, 2004; and

2) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., with its registered office at 11-13, avenue Emile Reuter, Luxembourg, represented by Mrs Fabienne Moreau, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 15, 2004.

The above-named proxies, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to notarise as a deed these Articles of Incorporation of a société d'investissement à capital variable which they declare to be incorporated between themselves:

**1. Denomination, Duration, Corporate object, Registered office**

**Art. 1. Denomination.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société d'investissement à capital variable under the name of SGAM OPTIMUM FUND (hereinafter referred to as the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3. Corporate object.** The sole object of the Company is the collective investment of its assets in shares or units of open-ended or closed-ended investment funds as well as in any other securities or instruments authorised by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry on any operations deemed useful for the accomplishment and development of its object in the broadest sense in the frame of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures

shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## 2. Share capital, Variations of the share capital, Characteristics of the shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company shall be at any time equal to the total net assets of the Company, as defined in Article 11 hereof, and may not, at any time after the first six months following the date on which the Company has been authorized as an undertaking for collective investment under Luxembourg law, be less than the equivalent in United States of America Dollars of Euros 1,250,000.-

The initial share capital of the Company is set at forty one thousand United States of America Dollars (USD 41,000) fully paid-up and represented by forty-one shares of Class A2 shares with no par value, as defined in Article 7 hereof. The base currency of the Company is the United States of America Dollar.

**Art. 6. Variations in share capital.** The share capital may be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up shares or the repurchase by the Company of existing shares from its shareholders.

**Art. 7. Classes of shares.** The board of directors of the Company may, at any time, issue classes of shares. These classes of shares may differ in, inter alia, their sales charge structure, reference currency, minimum investment requirements and management fees, in the attribution of the Company's performance applying to them or type of target investors.

**Art. 8. Form of the shares.** The Company shall issue shares of each class of shares in registered form only.

Shares are issued in uncertificated form with a confirmation statement, unless a share certificate is specifically requested at the time of subscription, and in such case, the subscriber will bear the risk and any additional expense arising from the issue of such certificate. Holders of certificated shares must return their share certificates, duly renounced, to the Company before conversion or redemption instructions may be effected.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such share register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the class of each such share, the amounts paid for each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The share register is conclusive evidence of ownership. The Company treats the registered owner of a share as the absolute and beneficial owner thereof.

The transfer of a registered share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Any owner of registered shares has to indicate to the Company an address to be maintained in the share register. All notices and announcements (such as dividend distribution) of the Company given to owners of registered shares shall be validly made at such address. Any shareholder may, at any moment, request in writing amendments to his address as maintained in the share register. In case no address has been indicated by an owner of registered shares, the Company is entitled to deem that the necessary address of the shareholder is at the registered office of the Company.

The shares are issued, and share certificates if requested are delivered, only upon the acceptance of the subscription and the receipt of the subscription price under the conditions as set out in the current prospectus.

The Company will recognise only one holder in respect of each share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

**Art. 9. Loss or destruction of share certificates.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including an indemnity or other verification of title or claim to title countersigned by a Bank, stockbroker or other party acceptable to the Company. Upon the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate shall become null and void.

Mutilated or defaced share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company, at its discretion, may charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate, as well as all costs and reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

**Art. 10. Limitation to the ownership of shares.** The Company may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Company by any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company such holding may be detrimental to the interests of the existing shareholders or of the Company, if it may result, for example, in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred (such persons, firms, partnerships or corporate bodies to be determined by the board of directors).

For such purposes, the Company may, at its discretion and without liability:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears that such registration or transfer would or may eventually result in the beneficial ownership of said share by a person who is precluded from holding shares in the Company;

b) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsorily purchase from any such shareholder all shares held by such shareholder; or

c) where it appears to the Company that one or more persons are the owners of a proportion of the shares in the Company which would render the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily repurchase all or a proportion of the shares held by such shareholders.

In the cases enumerated at (a) to (c) (inclusive) here above, the following proceedings shall be applicable:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the «redemption notice») upon the holders of shares subject to compulsory repurchase; the redemption notice shall specify the shares to be repurchased as aforesaid, the redemption price (as defined here below) to be paid for such shares and the place at which this price is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by registered mail, addressed to such shareholder at his address as indicated in the share register. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate, if issued, representing shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the share certificate, if issued, representing such shares shall be cancelled in the books of the Company.

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be purchased (hereinafter referred to as the «redemption price») shall be an amount equal to the net asset value per share of the class to which the shares belong, determined in accordance with Article 12 hereof.

3) Subject to all applicable laws and regulations, payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the currency in which the shares are denominated, and will be deposited by the Company with a Bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate, if issued, representing the shares specified in such redemption notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the redemption price so deposited (without interest) from such Bank upon effective surrender of the share certificate, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article 10 shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

The Company may also, at its discretion and without liability, decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Specifically, the Company may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Company by any «US person», meaning a citizen or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction.

### **3. Net asset value, Issue and repurchase of shares, Suspension of the calculation of the Net asset value**

**Art. 11. Net asset value.** The net asset value per share of each class of shares of the Company shall be determined periodically by the Company, but in any case not less than once a month, as the board of directors may determine (every such day for determination of the net asset value being referred to herein as the «Valuation Day») on the basis of the last available closing prices. If such day falls on a (legal or Bank) holiday in Luxembourg, then the Valuation Day shall be the first succeeding full Bank business day in Luxembourg.

The net asset value per share is expressed in the reference currency of each class of shares and is determined by dividing the value of the total assets properly allocable to such class of shares less the value of the total liabilities properly allocable to such class of shares by the total number of shares of such class outstanding on any Valuation Day.

If since the close of business, there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the Company's investments are dealt or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the net asset value per share of the different classes of shares shall be made in the following manner:

a) The assets of the Company shall be deemed to include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, units or shares of UCI's, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (i) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- i) The value of any cash on hand or on deposit bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends, interest declared or accrued and not yet received, all of which are deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

ii) Securities listed on a recognised stock exchange or dealt on any other regulated market (hereinafter referred to as a «Regulated Market») that operates regularly, is recognised and is open to the public, will be valued at their last available closing prices, or, in the event that there should be several such markets, on the basis of their last available closing prices on the main market for the relevant security;

iii) In the event that the last available closing price does not, in the opinion of the directors, truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the directors based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith;

iv) Securities not listed or traded on a stock exchange or not dealt on another regulated market will be valued on the basis of the probable sales proceeds determined prudently and in good faith by the directors; and

v) The liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the directors may deem fair and reasonable.

vi) The value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

vii) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve.

viii) Investments in other UCIs will be valued on the basis of the last available prices of the units or shares of such UCIs.

ix) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

Any assets held not expressed in the reference currency of the Company will be translated into such reference currency at the rate of exchange prevailing in a recognised market on the dealing day preceding the Valuation Day.

b) The liabilities of the Company shall be deemed to include:

i) all loans, bills and accounts payable;

ii) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

iii) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the dealing day preceding the valuation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the directors, in particular those that have been set aside for a possible depreciation of the investments of the Company; and

iv) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its directors (including all reasonable out of pocket expenses), investment advisors or investment managers, accountants, custodian bank and paying agents, administrative, corporate and domiciliary agents, registrars and transfer agents and permanent representatives in places of registration, nominees and any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, cost of any proposed listings, maintaining such listings, promotion, printing, reporting and publishing expenses (including reasonable marketing and advertising expenses and costs of preparing, translating and printing in different languages) of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, annual reports and semi-annual reports, taxes or governmental and supervisory authority charges, insurance costs and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, Bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

All shares in the process of being redeemed by the Company shall be deemed to be issued until the close of business on the Valuation Day applicable to the redemption. The redemption price is a liability of the Company from the close of business on this date until paid.

All shares issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be deemed issued from the close of business on the valuation day applicable to the subscription. The subscription price is an amount owed to the Company from the close of business on such day until paid.

**Art. 12. Issue, redemption and conversion of shares.** The board of directors is authorised to issue further fully paid-up shares of each class at any time at a price based on the net asset value per share for each class of shares determined in accordance with Article 11 hereof, as of such valuation date as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales charges, as approved from time to time by the board of directors.

If, whenever and as much as the board of directors may decide, a payment made by a subscriber is likely to result in the issue of fractions of shares (until five decimal places), such fraction(s) shall not confer any voting right, but shall entitle to a proportional share of the Company's profits.

The board of directors may delegate to any duly authorised company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of receiving payment for such new shares.



All new share subscriptions shall, under pain of nullity, be entirely liberated, and the shares issued carry the same rights as those shares in existence on the date of the issuance.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the directors may, at any time and from time to time and in their absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of shares of any class.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company («réviseur d'entreprises agréé») and provided that such securities comply with the investment objectives, restrictions and policies of the Company.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms and conditions set forth by the board of directors in the prospectus and within the limits as provided in this Article 12. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed thirty five business days from the relevant valuation date, as it is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company. The redemption price shall be equal to the net asset value per share relative to the class to which it belongs, determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, decreased by charges and commissions at the rate provided in the prospectus. Any such request for redemption must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other legal entity appointed by the Company for the redemption of shares. The request shall be accompanied by the certificate(s) for such shares, if issued. The relevant redemption price may be rounded up or down to a maximum of five decimal places of the reference currency as the board of directors shall determine.

The Company shall ensure that at all times it has enough liquidity to enable satisfaction of any requests for redemption of shares.

Further if at any given date redemption request pursuant to this Article 12 exceeds a certain level to be determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue in a class, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption will be scaled down pro rata so that no more than the determined level be redeemed on a determined valuation date.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The Company will have the right, if the board of directors so determines and with the consent of the shareholder concerned, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to such shareholder investments from the pool of assets set up in connection with such classes of shares equal in value (calculated in a manner as described in Article 11 hereof) as of the valuation date on which the redemption price is calculated to the value of shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the relevant class of shares, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled in the books of the Company.

The requests for subscription and redemption shall be received at the location designated to and for this effect by the board of directors.

Unless otherwise determined by the board of directors for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same valuation date.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

**Art. 13. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue, the redemption and the conversion of shares.** The Company may suspend the calculation of the net asset value and the issue and redemption of any classes of shares, in particular, in the following circumstances:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the Company's investments is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the Company's investments quoted thereon;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current price or value on any stock exchange or other market;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the directors, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company.

Under exceptional circumstances, which may adversely affect the rights of shareholders, the board of directors reserves the right to conduct the necessary sales of transferable securities before setting the share price at which shareholders can apply to have their shares redeemed. In this case, subscriptions and redemptions applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated after the necessary sales.

Subscribers and shareholders tendering shares for redemption or conversion shall be advised of the suspension of the calculation of the net asset value.

The suspension of the calculation of the net asset value may be published by adequate means if the duration of the suspension is to exceed 1 month.

Suspended subscription, redemption and conversion applications may be withdrawn by written notice provided that the Company receives such notice before the suspension ends.

Suspended subscriptions, redemptions and conversions shall be executed on the first Valuation Day following the resumption of net asset value calculation by the Company.

#### 4. General shareholders' meetings

**Art. 14. General provisions.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual general shareholders' meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the last Monday of March at 2.00 p.m. (Luxembourg Time) or if this day is not a Business Day, the following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 16. General meetings of shareholders of classes of shares.** The shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class of shares. The general provisions set out in these Articles of Incorporation, as well as in the Luxembourg law dated 10 August 1915 as amended from time to time on commercial companies, shall apply to such meetings.

**Art. 17. Functioning of shareholders' meetings.** The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share, regardless of the class to which it belongs, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission. Fractions of shares are not entitled to a vote.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 18. Notice to the general shareholders' meetings.** Shareholders shall meet upon call by the board of directors. To the extent required by law, the notice shall be published in the *Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations* of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the board of directors may decide.

#### 5. Management of the company

**Art. 19. Management.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not to be shareholders of the Company.

**Art. 20. Duration of the functions of the directors, renewal of the board of directors.** The directors shall be elected by the general shareholders' meeting (provided their respective names appear in the notice which convene the shareholders to the general shareholders' meeting) for a period not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next general meeting of shareholders.

**Art. 21. Committee of the board of directors.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

**Art. 22. Meetings and deliberations of the board of directors.** The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director by a majority vote to preside at such meetings. For general meetings of shareholders and in the case no director is present, any other person may be appointed as chairman.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, any assistant managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least three days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meetings of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission another director as his proxy.

Directors may not bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall have the casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, facsimile transmission and similar means.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to natural persons or corporate entities which need not be members of the board.

**Art. 23. Minutes.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman, or in his absence, by the chairman pro tempore who presides at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 24. Engagement of the Company vis-à-vis third persons.** The Company shall be committed by the joint signature of two members of the board of directors or by the individual signature of any duly authorised director or officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 25. Powers of the board of directors.** The board of directors determines the general orientation of the management and of the investment policy, as well as the guidelines to be followed in the management of the Company, always in application of the principle of risk diversification.

**Art. 26. Interest.** No contract or other transaction which the Company and any other corporation or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company are interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 27. Indemnification of the directors.** The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonable incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 28. Allowances to the board of directors.** The general meeting of shareholders may allow the members of the board of directors, as remuneration for services rendered, a fixed annual sum, as directors' remuneration, such amount being carried as general expenses of the Company and which shall be divided at the discretion of the board of directors among themselves.

Furthermore, the members of the board of directors may be reimbursed for any expenses engaged in on behalf of the Company insofar as they are reasonable.

The remuneration of the chairman or the secretary of the board of directors as well as those of the general manager(s) and officers shall be fixed by the board.

**Art. 29. Advisor, fund managers, Custodian and other contractual parties.** The Company may enter into an investment advisory agreement in order to be advised and assisted while managing its portfolio, as well as enter into investment management agreement with one or more fund managers. The Company will appoint Société Générale Asset Management Alternative Investments as its manager for a period of at least 6 years (beginning on the date of the incorporation of the Company).

In addition, the Company shall enter into service agreements with other contractual parties, for example an administrative, corporate and domiciliary agent to fulfil the role of «administration centrale» as defined in the Institut Monétaire Luxembourgeois Circular 91/75 of 21 January 1991, or any ulterior circular issued by the Luxembourg Supervisory Authority.

In the event of non-conclusion or termination of the investment management agreement for what ever reason, the Company shall immediately change its name upon request of any fund manager into a name not resembling the name specified in Article 1 of the Articles.

The Company shall enter into a custody agreement with a Bank (hereinafter referred to as the «Custodian») which shall satisfy the requirements of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time. All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the board of directors shall use their best endeavours to find another Bank to be Custodian in place of the retiring Custodian and the board of directors shall appoint such Bank as Custodian. The board of directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with these provisions to act in the place thereof.

## 6. Auditor

**Art. 30. Auditor.** The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an auditor who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to respectability and professional experience and who shall perform the duties foreseen by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time. The auditors shall be elected by the general meeting of shareholders.

## 7. Annual accounts

**Art. 31. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on December 1st in each year and shall terminate on November 30th of the next year.

**Art. 32. Profit balance.** The general meeting of shareholders of any class of shares shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such class shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to make distribution in the form of Company's shares in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

## 8. Dissolution and Liquidation

**Art. 33. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution taken by the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements as defined in Article 37 hereof.

Whenever the capital falls below two thirds of the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time, the board of directors has to submit the question of the dissolution of the Company to the shareholders in a general meeting which shall deliberate without that a quorum shall be required and which shall decide on simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to the general meeting of shareholders whenever the capital falls below one quarter of the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time in such event the general meeting shall be held without quorum requirements and the dissolution may be decided by the shareholders holding one quarter of the votes present or represented at that meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum as the case may be.

The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general shareholders' meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

One or more liquidators shall be appointed by the general meeting of shareholders to realise the assets of the Company, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the shareholders.

The proceeds of the liquidation, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse des Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

**Art. 34. Termination of Classes.** In the event that for any reason the value of the net assets in any class of shares has decreased to an amount determined by the directors from time to time to be the minimum level for such class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic or political situation would have material adverse consequences on the Company's investments, the directors may decide (i) to compulsorily redeem all the shares of the relevant classes at the net asset value per share, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect or (ii) to offer to the shareholders of the relevant class the conversion (if not prohibited) of their shares into shares of another class.

The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class of shares prior to the effective date of the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure of the redemption operations. Registered shareholders will be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to maintain equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred on the board of directors by the preceding paragraph hereof, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued may, upon proposal of the board of directors, redeem all the shares of the relevant classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and calculated on the valuation day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders that shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

Assets which may not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian of the Company for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares will be cancelled in the books of the Company.

**Art. 35. Liquidation.** In case of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net product of the liquidation will be distributed by the liquidators to the shareholders of each class in proportion to the number of shares which they hold in that class. The amounts not claimed by the shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg. If these amounts were not claimed before the end of a period of five years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed any more.

**Art. 36. Expenses borne by the Company.** The Company shall bear, without limitation, its initial incorporation costs, including the costs of drawing up and printing the prospectus, notary public fees, management fees, the filing costs with administrative and stock exchange authorities, the costs of printing the certificates and any other costs pertaining to the establishment and launching of the Company.

The costs will be amortized on a period not exceeding the five first accounting years.

The Company bears all its running costs as foreseen in Article 11 hereof.

**Art. 37. Amendment of the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 38. General provisions.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 as amended from time to time on commercial companies and the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time.

#### *Transitory dispositions*

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 30 November 2004.

2) The first annual general meeting will be held in 2005.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

<i>Name of shareholder</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number of shares</i>
SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS. . . . .	40,000.- USD	40
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. . . . .	1,000.- USD	1
Total: . . . . .	41,000.- USD	41

Evidence of the full payment in cash of the shares so subscribed, totalling forty-one thousand US dollars (USD 41,000), was given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Expenses*

The appearing parties estimate the expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation at approximately EUR 7,500.-

*Statements*

The undersigned notary hereby states that the conditions provided for in article 26 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 as amended from time to time on commercial companies have been observed.

*General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors of the Company is set at four and the number of auditors to one.
- 2) The following persons are appointed directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2005 and until their successors are elected and qualified:
  - Mr Philippe Brosse, General Manager SG ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie, Chairman;
  - Mr Arié Assayag, Global Hedge Fund Manager, SG ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie,
  - Mr Benoit Ruaudel, Managing Director Alternative Investments, SG ASSET MANAGEMENT INC., 1221 Avenue of the Americas, 12th Floor, New York, New York, 10020, USA
  - Mr Eric Attias, Managing Director Alternative Investments, SG ASSET MANAGEMENT INC., 1221 Avenue of the Americas, 12th Floor, New York, New York, 10020, USA
- 3) PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg is appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2005 and until his successor is elected and qualified.

4) The registered office of the Company is set at 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

5) The board of directors is hereby authorised, according to Article 22 hereof, to delegate its powers to conduct the daily management of the Company to natural persons and corporate entities.

Thereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this notarial deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present notarial deed appears in English followed by a French translation; on request of the same above appearing persons and in case of any inconsistencies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril

Par-devant, Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, ayant son siège social à 2, Place de la Coupole, Courbevoie, France, représentée par Madame Fabienne Moreau, employé privé, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 15 avril 2004; et

2) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., ayant son siège social à 11-13, avenue Emile Reuter, Luxembourg, représentée par Madame Fabienne Moreau, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 avril 2004.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**1. Dénomination, Durée, Objet social et Siège social**

**Art. 1. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront les actionnaires une société en la forme d'une Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable sous la dénomination de SGAM OPTIMUM FUND (ci-après dénommée la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

**Art. 3. Objet social.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en actions ou parts de fonds d'investissement de type ouvert ou fermé de même que dans d'autres titres et instruments financiers autorisés par la loi, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans toute la mesure permise par la Loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

La Société pourra établir, par simple décision de son Conseil d'Administration, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

## 2. Capital social, Variations du capital social, Caractéristiques des actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société devra être à tout moment égal à l'actif net total de la Société, tel que défini dans l' Article 11 ci-après et ne pourra à aucun moment dans la période de six mois suivant laquelle la Société a été autorisée comme Organisme de Placement Collectif suivant la loi luxembourgeoise être inférieur à l'équivalent en dollars américains de 1.250.000,- euros.

Le capital social initial de la Société est fixé à quarante et un mille Dollars des Etats-Unis (USD 41.000,-), entièrement libéré et représenté par quarante et une (41) actions de classe A2 sans mention de valeur nominale, comme elles seront définies par le Conseil d'Administration dans le cadre de l' Article 7 ci-après. La devise de base de la Société est le dollar américain.

**Art. 6. Variations du capital social.** Le capital social pourra être augmenté ou diminué suite à l'émission par la Société de nouvelles actions entièrement libérées ou par le rachat effectué par la Société auprès des actionnaires des actions existantes.

**Art. 7. Classes d'actions.** Le Conseil d'Administration de la société peut, à tout moment, émettre des classes d'actions. Ces classes d'actions peuvent se différencier, entre autres, de par leur structure spécifique des frais de vente, leur devise de référence, leurs frais de gestion, les minima d'investissement, dans la répartition de la performance de la Société ou encore le type d'investisseurs visés.

**Art. 8. Forme des actions.** La société émettra des actions de chaque classe, uniquement sous forme d'actions nominatives.

Les actions sont émises sans certificats, confirmation de la qualité d'actionnaire découlant du relevé de compte, à moins qu'un certificat d'actions ne soit expressément requis lors de la souscription, et dans ce cas, le souscripteur supportera les risques et coûts additionnels découlant de l'émission desdits certificats. Les détenteurs de certificats d'actions doivent renvoyer ceux-ci, dûment dénoncés, à la Société.

Un registre des actionnaires doit être tenu au siège social de la Société. L'inscription de l'action dans le registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la classe de chaque action, les montant payés pour chaque action, le transfert des actions et les dates de chacun des transferts. Le registre constitue la preuve de la propriété. La Société considère le propriétaire d'actions inscrit dans le registre comme le seul bénéficiaire des actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrit sur le registre des actionnaires, une telle déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le bénéficiaire du transfert ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve du transfert tous autres instruments de transfert satisfaisant à la Société.

Tout détenteur d'actions nominatives doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations (telles que distribution de dividendes) pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actionnaires. Tout actionnaire pourra, à tout moment, faire changer son adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Les actions sont émises et des certificats d'actions sont délivrés sur demande, seulement sur acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat sous les conditions prévues par le prospectus.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action de la Société. En cas de copropriété des actions, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit découlant de la ou des dite(s) action(s) jusqu'à ce qu'une personne soit désignée pour représenter la copropriété à l'égard de la Société.

**Art. 9. Perte ou destruction des certificats d'actions.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, incluant une garantie ou autre vérification du titre ou réclamation du titre contresignée par une banque, un courtier ou toute autre partie reconnue par la Société.

Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, en lieu et place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, de même que les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction du certificat original.

**Art. 10. Limitation concernant la propriété des actions.** La Société peut restreindre ou mettre obstacle à la propriété directe ou indirecte d'actions de la Société par toute personne physique, par toute firme, par tout partenariat ou corporation, si dans l'opinion de la Société, la propriété d'actions peut porter préjudice aux intérêts des actionnaires

existants ou à la Société, si il peut en résulter, par exemple, une infraction à toute loi ou réglementation, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qui n'auraient pas eu lieu d'être en d'autres circonstances (de tels personnes, firmes, partenariats ou corporations étant déterminés par le Conseil d'Administration).

Dans un tel but, la Société peut, de sa propre initiative et sans supporter aucune responsabilité:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à une personne non habilitée à détenir les actions de la Société;

b) lorsqu'il apparaît à la Société que des actions sont détenues par une personne qui n'y ait pas autorisée, seule ou avec d'autres personnes, la Société peut recourir au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette personne;

c) lorsqu'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont les propriétaires d'une proportion d'actions de la Société qui pourrait rendre la Société redevable d'une taxe ou d'autres réglementations provenant de juridictions autres que celle de Luxembourg, la Société peut procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par ces actionnaires.

Dans les cas énumérés aux points (a) à (c) (compris) ci-dessus, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer (comme défini ci-après) et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les actions antérieurement détenues ou possédées par lui seront annulées.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après dénommé «le prix de rachat»), sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions, déterminée conformément à l' Article 12 des présents statuts.

3) Conformément à la réglementation et aux lois en vigueur, le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire des actions, dans la devise de référence des actions visées, et déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par l' Article 10 ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne à la date de l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

La Société peut également, de son propre gré et sans supporter aucune responsabilité, refuser le vote à toute Assemblée Générale des actionnaires d'une personne non autorisée à détenir des actions de la Société.

Plus particulièrement, la Société peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte d'actions de la Société par tout «ressortissant américain», signifiant tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions sous leur juridiction.

### **3. Valeur nette d'inventaire, Emission et rachat des actions, Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire**

**Art. 11. Valeur nette d'inventaire.** La valeur nette d'inventaire par action de chacune des classes d'actions de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation»). Si le Jour d'Evaluation est un jour considéré comme férié ou reconnu comme férié par les banques à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le jour bancaire ouvré suivant à Luxembourg.

La valeur nette d'inventaire par action est exprimée dans la devise de référence de chacune des classes d'actions et est déterminée en divisant la valeur des actifs totaux correspondant à chaque classe d'actions moins la valeur des engagements attribuables à cette classe d'actions par le nombre total d'actions de cette classe, en circulation à chaque Jour d'Evaluation.

Si depuis la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire par action des différentes classes d'actions sera effectuée de la manière suivante:

a) Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus;

2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

3) toutes les obligations, notes, certificats de dépôts, actions, titres, actions ou parts d'OPC, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires détenus ou conclus par la Société (sous réserve que la Société fasse des ajustements d'une façon compatible avec le paragraphe (i) ci-dessous au regard des fluctuations de la valeur de marché des titres causées par des transactions de dividendes, droits ou autres pratiques similaires);



4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

5) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

6) les dépenses préliminaires de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

7) tous les autres avoirs, de quelque nature et sorte qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des actifs sera déterminée comme suit:

i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en entier; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

ii) les titres cotés sur une bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un autre marché réglementé (ci-après dénommé «Marché Réglementé») en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, seront évalués à leurs derniers prix de clôture disponibles, ou, dans l'hypothèse où il existerait plusieurs marchés, sur base des derniers prix de clôture disponibles sur le principal marché du titre concerné;

iii) dans la mesure où le dernier prix de clôture disponible ne reflète pas correctement, dans l'opinion des Administrateurs, la valeur de marché réelle des titres concernés, la valeur de ces titres sera évaluée par les Administrateurs sur base de la valeur raisonnable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

iv) les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

v) la valeur liquidative des futures, contrats de change à terme et contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou autres marchés réglementés s'entendra comme étant leur valeur liquidative nette déterminée, suivant les lignes de conduite établies par les Administrateurs, sur une base s'appliquant de manière uniforme à chaque variété de contrats. La valeur liquidative des futures, contrats de change à terme et contrats d'options négociés sur des bourses officielles ou sur d'autres marchés réglementés se fera sur base des derniers prix de règlement disponibles de ces contrats sur les bourses officielles ou les marchés réglementés sur lesquels les futures, contrats de change à terme ou contrats d'option sont négociés par la Société, pour autant que si les futures, contrats de change à terme et contrats d'options ne puissent être liquidés le jour pour lequel les actifs sont déterminés, la base de détermination de la valeur liquidative de tels contrats puisse être la valeur que les Administrateurs estiment être juste et raisonnable.

vi) la valeur des instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs officielle ou sur tout autre marché réglementé et dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois et à plus de 90 jours est censée être la valeur nominale, augmentée des intérêts provisionnés. Les instruments du marché monétaire avec une maturité résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués suivant la méthode du coût amorti, ce qui correspond approximativement à la valeur de marché.

vii) les swaps sur taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicables.

viii) les investissements dans un autre fonds seront évalués sur base du dernier prix disponible des parts ou actions de tels fonds.

ix) tous les autres titres et autres actifs seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation, laquelle doit être déterminée avec prudence et bonne foi suivant les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Tous les actifs non exprimés dans la devise de référence de la Société devront être convertis dans cette devise à un taux d'échange prévalant sur un marché organisé au jour de négociation précédant le Jour d'Evaluation.

b) Les engagements de la Société sont censés comprendre:

i) tous les emprunts, traites et comptes exigibles;

ii) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en nature;

iii) d'une réserve appropriée pour futurs impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'à la date de traitement précédant le Jour d'Evaluation et fixée périodiquement par la Société et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration, en particulier celles qui ont été mises en place pour faire face à une possible dépréciation des investissements de la Société; et

iv) tous les autres engagements de la Société de n'importe quelle nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Dans la détermination du montant de ces engagements, la Société peut prendre en considération toutes les dépenses payées par la Société qui peuvent comprendre les frais de constitution, les frais payables aux Administrateurs (incluant toutes les dépenses de poche raisonnables), payables aux conseillers et gestionnaires en investissement, comptables, banques dépositaires et agents payeurs, agents administratifs et de domiciliation, agents de transfert et de registre et les représentants permanents aux lieux d'enregistrement, «nommées» et tout autre agent employé par la Société, les frais de services juridiques et de révision, les coûts d'admission à une cote de même que les coûts de maintenance de cette admission, les coûts de promotion, les dépenses de promotion, d'impression et celles liées aux rapports (incluant les dépenses raisonnables de marketing et de publicité et les coûts de préparation, traduction et impression en différentes langues) des Prospectus, Mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, rapports annuels et semi annuels, taxes ou impôts gouvernementaux ou imposés par les autorités de surveillance, coûts d'assurance et toutes autres dépenses opérationnelles, incluant les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de téléx.

La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période et en répartir le montant au prorata des fractions de cette période.

Toutes les actions dans le processus d'être rachetées par la Société seront censées être émises jusqu'à la clôture de la journée au Jour d'Evaluation applicable au rachat. Le prix de rachat est un engagement de la Société depuis la clôture de la journée de ce tel jour jusqu'au paiement.

Toutes les actions émises par la Société en accord avec les demandes de souscription reçues seront censées être émises depuis la clôture de la journée au Jour d'Evaluation applicable à la souscription. Le prix de souscription est un montant dû par la Société depuis la clôture de la journée de ce tel jour jusqu'au paiement.

**Art. 12. Emission, rachat et conversion des actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions entièrement libérées au niveau de chaque classe d'actions à tout moment, à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions déterminé en accord avec l' Article 11 ci-dessus, au Jour d'Évaluation qui sera déterminé par le Conseil d'Administration. Ce prix pourra être augmenté d'un pourcentage estimé de coûts et frais devant être supportés par la Société lorsqu' investissant les produits de l'émission et d'un éventuel droit d'entrée, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

Si, après décision du Conseil d'Administration, un paiement fait par un souscripteur résulte dans l'émission de fractions d'actions (jusqu'à cinq décimales), ces fractions ne conféreront aucun droit de vote, mais donneront droit à une fraction correspondante des bénéfices de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer à toute autre Société ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions nouvellement émises.

Toute nouvelle souscription d'actions devra, sous peine de nullité, être entièrement libérée, et les actions nouvellement émises bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes à la date de la nouvelle émission.

La Société pourra refuser toute souscription, en tout ou en partie, et les administrateurs pourront, à tout moment et de manière discrétionnaire, sans supporter aucune responsabilité et sans préavis, interrompre l'émission et la vente des actions de n'importe quelle classe.

La Société pourra marquer son accord à l'émission des actions en considération d'un apport en nature de titres, dans le respect des conditions établies par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de faire établir un rapport d'évaluation par l'auditeur de la Société («réviseur d'entreprises agréé») sous condition que les titres de l'apport en nature respectent les objectifs d'investissement et les restrictions d'investissement de la Société.

Tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions à la Société dans les limites et conditions déterminées par le Conseil d'Administration dans le prospectus et dans les limites prévues par l' Article 12. Le prix de rachat par action devra être payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration, qui ne saurait en aucun cas excéder trente cinq jours ouvrables à compter de la date d'évaluation concernée, telle que déterminée par le Conseil d'Administration et sous réserve que les certificats d'actions, s'ils existent, de même que les documents attestant du transfert aient été reçus par la Société. Le prix de rachat devra être égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe correspondante, déterminée en accord avec les provisions de l' Article 11 ci-dessus, diminué des charges et commissions telles que déterminées dans le prospectus. Toute demande de rachat devra être enregistré par l'actionnaire concerné par écrit, au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre entité désignée par la Société pour le rachat des actions. La demande devra être accompagnée par les certificats des actions correspondantes, si ils existent. Le prix de rachat pourra être arrondi, vers le haut et vers le bas, avec un maximum de cinq décimales par rapport à la devise de référence, tel que le Conseil d'Administration le déterminera.

La Société devra s'assurer à tout moment de posséder suffisamment de liquidités pour être à même de faire face aux demandes de rachat des actions.

De plus, si à une date donnée, la demande de rachat, suivant le prescrit de l' Article 12 excède un certain montant, devant être déterminé par le Conseil d'Administration en rapport avec le nombre d'actions émises dans une classe, le Conseil d'Administration pourra décider que tout ou partie de ces demandes de rachat soient réduites proportionnellement au montant déterminé devant être racheté à une date d'évaluation donnée.

Si par suite d'une demande de rachat, le nombre d'actions ou la valeur nette d'inventaire correspondante, tel que détenu par un actionnaire dans une classe d'actions devenait inférieur à ce nombre ou à cette valeur tel que déterminé par le Conseil d'Administration, la Société pourra décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de l'intégralité des actions détenues par cet actionnaire dans cette classe.

La Société pourra, sur décision du Conseil d'Administration et suivant l'accord des actionnaires concernés, procéder au paiement du prix de rachat à l'actionnaire concerné par l'attribution à cet actionnaire d'investissements provenant des actifs établis en connexion avec des classes d'actions égales en valeur (calculées de la manière décrite à l' Article 11 ci avant) au Jour d'Évaluation où le prix de rachat est calculé à la valeur des actions devant être rachetées.

La nature et le type des actions devant être transférées dans un tel cas sera déterminé de manière équitable et raisonnable, sans porter atteinte aux intérêts des autres actionnaires de la même classe d'actions, et l'évaluation faite sera confirmée par un rapport spécial de l'auditeur désigné. Le coût d'un tel transfert sera supporté par le bénéficiaire.

Les actions rachetées par la Société seront annulées dans les livres de la Société.

Les demandes de souscription et de rachat devront être reçues au lieu désigné pour cet effet par le Conseil d'Administration.

Sauf autrement déterminé par le Conseil d'Administration pour certaines classes d'actions, tout actionnaire est à même de demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une classe en actions d'une autre classe, dans le respect des restrictions, des limites, conditions, charges et commissions que le Conseil d'Administration déterminera.

Le prix utilisé pour la conversion des actions d'une classe en actions d'une autre classe sera calculé par référence aux valeurs nettes d'inventaire respectives des deux classes d'actions, calculées au même Jour d'Évaluation.

Si, par suite d'une demande de conversion, le nombre d'actions ou la valeur nette d'inventaire des actions détenues par un actionnaire dans une classe d'action donnée devenait inférieure à ce nombre ou à cette valeur telle que déterminé(e) par le Conseil d'Administration, alors la Société pourrait décider que cette demande devrait être traitée comme une demande de conversion de toutes les actions détenues par l'actionnaire dans cette classe d'actions.

Les actions qui ont été converties en actions d'une autre classe seront annulées.

**Art. 13. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission, le rachat et la conversion des actions.** La société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et l'émission et le rachat de n'importe quelle classe d'actions, en particulier, dans les circonstances suivantes:

a) durant toute période où l'une des quelconques principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont cotés ou échangés est fermée, pour des raisons autres que les vacances habituelles, ou lorsque les transactions sont suspendues ou restreintes, dès lors que cette restriction ou cette suspension peuvent affecter la valeur des investissements cotés de la Société;

b) durant l'existence d'un quelconque état de fait qui, dans l'opinion des administrateurs, constitue une urgence résultant dans l'impossibilité de disposer ou d'évaluer les actifs appartenant à la Société;

c) durant une rupture des moyens de communication habituellement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur des investissements de la Société ou du prix actuel ou de la valeur sur n'importe quelle bourse de valeurs officielle ou autre marché;

d) durant toute période où la Société est dans l'impossibilité de rapatrier les fonds nécessaires pour effectuer les paiements relatifs aux demandes de rachat ou durant n'importe quel transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition des investissements ou paiements dus sur le rachat des actions, ne peuvent, dans l'opinion des administrateurs, être effectués selon des taux normaux d'échange;

e) quand, pour une autre raison, les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent pas être évalués rapidement et de manière certaine;

f) suite à une publication d'un avis de convocation à une Assemblée Générale des actionnaires dans le but de liquider la Société.

Lors de circonstances exceptionnelles qui pourraient affecter défavorablement les droits des actionnaires, le Conseil d'Administration se réserve le droit de procéder aux nécessaires ventes de valeurs mobilières avant de fixer le prix de rachat par action auquel les actionnaires peuvent racheter leurs actions. Dans cette hypothèse, les demandes de souscription et de rachat en cours seront traitées sur la base de la valeur nette calculée après réalisation des ventes rendues nécessaires.

Les souscripteurs et actionnaires souhaitant présenter leurs actions au rachat ou pour conversion devront être avertis de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire pourra être publiée par des moyens adéquats si la durée de la suspension devait excéder un mois.

Les demandes de souscription, rachat et de conversion suspendues pourront être annulées par avis écrit envoyé à la Société et ce pour autant que la Société reçoive cet avis avant que la suspension ne prenne fin.

Les demandes de souscription, rachat et de conversion devront être exécutées le premier Jour d'Evaluation suivant la reprise du calcul de la valeur nette d'inventaire par la Société.

#### 4. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14. Disposition générale.** L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des actionnaires.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de mars à 14.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres Assemblées Générales d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 16. Assemblées Générales des actionnaires des classes d'actions.** Les actionnaires de n'importe quelle classe d'actions pourront tenir, à tout moment, une Assemblée Générale afin de se prononcer sur les matières se rapportant exclusivement à cette classe d'actions. Les dispositions générales contenues dans les présents Statuts, de même que la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée depuis, s'applique à de telles Assemblées.

**Art. 17. Fonctionnement des Assemblées Générales.** Les quorum et délais de convocation requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part en personne aux Assemblées des actionnaires ou s'y faire représenter en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme son mandataire.

Les fractions d'actions ne donnent pas droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une Assemblée Générale.

**Art. 18. Convocations aux Assemblées Générales des actionnaires.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration. Dans la mesure où cela est requis par la loi, un avis de convocation sera publié dans le Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tous les autres journaux que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

## 5. Gestion de la société

**Art. 19. Gestion.** La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au minimum, membres qui ne doivent pas être nécessairement les actionnaires de la Société.

**Art. 20. Durée des fonctions des administrateurs et renouvellement du Conseil d'Administration.** Les administrateurs seront élus lors de l'Assemblée Générale des actionnaires (sous la condition que leurs noms respectifs apparaissent dans l'avis de convocation à l'Assemblée) pour un mandat de maximum six années et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une mise en retraite ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement, jusqu'à la prochaine Assemblée des actionnaires, les fonctions attachées au poste devenu vacant.

**Art. 21. Direction du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président, et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées d'actionnaires.

**Art. 22. Réunions et délibérations du conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera chaque Assemblée d'actionnaires et chaque Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner un autre administrateur, à la majorité, pour présider à de telles réunions. Pour les Assemblées générales des actionnaires, dans l'hypothèse où aucun administrateur n'est présent, toute autre personne peut être désignée comme président de la séance.

Le Conseil d'Administration peut à son gré désigner des représentants de la Société et notamment un Directeur Général, ses assistants, des secrétaires ou toutes autres représentants considérés comme nécessaires au bon fonctionnement et à la direction de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les représentants peuvent ne pas être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les représentants nommés, sauf stipulation contraire, auront les pouvoirs et devoirs que leur aura confié le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de chaque réunion du Conseil d'Administration sera adressé aux administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la raison de l'urgence sera précisée dans l'avis de convocation à la réunion.

Chaque administrateur pourra renoncer à cet avis par son consentement donné par écrit ou par fax, télex, télégramme ou autres moyens de transmission. Un avis séparé ne sera pas requis pour des réunions devant se tenir aux lieux et jours tels que définis dans une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur peut mandater un autre Administrateur de le représenter à une réunion du Conseil d'Administration soit par écrit soit par fax, télégramme, télex ou autre moyen de transmission.

Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à l'exception d'une autorisation spéciale donnée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement lors de ses réunions que si la majorité au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ces réunions. En cas de partage des voix, le vote du président sera prépondérant.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration engageront la Société de la même manière que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures en question doivent apparaître sur un seul et même document ou sur les multiples copies d'un résolution identique et dont la preuve peut être donnée par lettres, fax, télégrammes, télex ou autres moyens de transmission.

Chaque administrateur pourra participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par moyen similaire de communication tels que les personnes participantes puissent entendre et être entendues des autres. La participation à une réunion par ce biais équivaut à une présence en personne.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société en vue de l'accomplissement de l'objet social et de la poursuite de l'orientation générale de la gestion de la Société à d'autres personnes qui ne doivent pas être nécessairement membres du Conseil.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le président, ou en son absence, par le président par intérim qui préside la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui seraient produits en justice ou autrement devront être signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 24. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de tout administrateur ou agent autorisé de la société ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) de tels pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 25. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir, en appliquant le principe de la répartition des risques, de déterminer l'orientation générale de la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et les affaires de la Société.

**Art. 26. Conflits d'intérêt.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur, fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

**Art. 27. Indemnisation des administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par lui en rapport avec toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que l'administrateur à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

**Art. 28. Rémunérations du Conseil d'Administration.** L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, comme rémunération pour services rendus, une somme fixe annuelle, comme rémunération des administrateurs, à charge pour ces derniers d'en assurer la répartition en leur sein. Un tel montant sera considéré comme dépense générale de la Société.

De plus, les membres du Conseil d'Administration se verront remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront engagés pour le compte de la Société.

La rémunération du président ou du secrétaire du Conseil d'Administration de même que celles du ou des directeur(s) général(aux) et fondés de pouvoirs sera fixée par le Conseil d'Administration.

**Art. 29. Conseillers, gérants, Banque Dépositaire et autres parties contractantes.** La Société pourra conclure un contrat de conseil en investissement en vue de bénéficier d'une assistance dans la gestion de son portefeuille, de même la Société pourra conclure des contrats de gestion avec un ou plusieurs gestionnaires de fonds.

La Société désignera Société Générale Asset Management Alternative Investments comme gestionnaire pour une période de 6 années (débutant à la date de création de la Société).

De plus, la Société pourra conclure des contrats des services avec d'autres prestataires, tels que des agents administratifs, agents domiciliaires afin de remplir le rôle d'Administration Centrale tel que défini dans la Circulaire 91/75 du 21 janvier 1991 de l'Institut Monétaire Luxembourgeois ou toute autre circulaire émise ultérieurement par l'autorité de tutelle à Luxembourg.

Dans l'hypothèse d'une non conclusion ou d'une résiliation d'un contrat de gestion en investissement pour quelque raison que ce soit, la Société devra immédiatement, à la requête de n'importe lequel gestionnaire, modifier son nom en un nom ne ressemblant pas à celui spécifié dans l' Article 1 des présents Statuts.

La Société conclura un contrat de Banque Dépositaire avec un établissement bancaire ou d'épargne (ci-après dénommé le «Dépositaire») qui doit satisfaire aux exigences de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement. Tous les autres avoirs de la Société (titres et espèces) seront détenus par le Dépositaire ou à l'ordre de celui-ci, ce dernier devra assumer, face à la Société et à ses actionnaires, les responsabilités prévues par la dite loi.

Au cas où le Dépositaire désire démissionner, le Conseil d'Administration nommera un autre établissement financier pour agir comme Dépositaire et le Conseil d'Administration désignera alors cet établissement pour remplir les fonctions de Dépositaire en lieu et place du Dépositaire démissionnant. Le Conseil d'Administration pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais il ne révoquera pas le Dépositaire à moins et jusqu'à ce qu'un Dépositaire successeur aura été désigné conformément à ces dispositions pour agir en ses lieu et place.

## 6. Audit

**Art. 30. Auditeur.** Les activités de la Société et sa situation financière, spécialement sa comptabilité, seront vérifiées par un auditeur répondant aux critères de la loi luxembourgeoise tels que respectabilité et expérience professionnelle et qui accomplira ses obligations tels que prévus par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement. Les auditeurs seront désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

## 7. Rapports annuels

**Art. 31. Année fiscale.** L'exercice social de la Société débutera le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 32. Attributions des résultats.** L'Assemblée Générale des actionnaires de n'importe quelle classe d'actions déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, comment les résultats d'une classe définie seront utilisés et le cas échéant, déclarera ou autorisera le Conseil d'Administration à déclarer des dividendes.

Pour toute classe d'actions ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions prévues par la loi.

Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront envoyés à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires.

Les dividendes doivent être payés dans la devise et en temps et lieu choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de procéder à une distribution de dividendes sous forme d'actions de la Société en lieu et place d'une distribution en espèces, suivant les termes et dans les conditions qui seront déterminées le cas échéant par le Conseil d'Administration.

Toute distribution non réclamée dans les cinq années qui suivent sa déclaration sera prescrite et reversée à la classe ou aux classes d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle dans l'attente que leurs bénéficiaires les réclament.

## 8. Dissolution et Liquidation

**Art. 33. Dissolution de la Société.** La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l' Article 37 ci-dessous.

Dès lors que le capital social de la Société deviendrait inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement, le Conseil d'Administration devra soumettre la question de la dissolution de la Société aux actionnaires lors d'une Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée.

Si le capital social de la Sicav est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Sicav à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

Les convocations à ces Assemblées doivent se faire de façon à ce que les Assemblées Générales soient tenues dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à compter de la date de publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires durant laquelle la dissolution et la liquidation de la Société sera proposée.

Un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour réaliser les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des actionnaires, sous la supervision de l'autorité de contrôle.

Les produits de la liquidation, nets de toutes les dépenses liées à la liquidation, seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque classe, proportionnellement à leurs droits respectifs.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, auprès de la Caisse de Consignations à Luxembourg jusqu'à la fin de la période réglementaire.

**Art. 34. Fermeture des Classes.** Dans l'hypothèse où pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions serait devenue inférieure à un montant déterminé par les administrateurs, correspondant au montant minimum pour cette classe d'actions permettant une gestion efficace, ou si un changement économique ou politique important devait avoir des conséquences défavorables sur les investissements de la Société, les administrateurs pourraient décider (i) d'un rachat obligatoire de toutes les actions des classes concernées à un prix égal à la valeur nette d'inventaire par action, en prenant en compte les cours de réalisation actuels des investissements de même que les dépenses de réalisation et calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet ou (ii) ou d'offrir aux actionnaires de la classe concernée la conversion de leurs actions en actions d'une autre classe (dans la mesure où cela n'est pas interdit).

La Société enverra un avis aux actionnaires de la classe concernée d'actions avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons pour lesquelles et la procédure des opérations de rachat. Les actionnaires ayant des actions nominatives seront avertis par écrit.

A moins qu'il en soit décidé autrement, dans l'intérêt des actionnaires et afin de maintenir entre eux le principe d'égalité de traitement, les actionnaires de la classe concernée, pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans charges, sur base des cours des investissements en vigueur et des dépenses encourues, avant la date effective du rachat obligatoire.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, l'Assemblée Générale des actionnaires d'une ou de toutes les classes d'actions émises peut, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions des classes d'actions correspondantes et rembourser les actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions, en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des dépenses encourues et calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prend effet. Il n'y a pas de quorum requis pour une telle Assemblée Générale des actionnaires qui prendra sa décision à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Les actifs qui n'auraient pas été distribués à leurs propriétaires après la mise en place de la procédure de rachat seront déposés auprès de la Banque Dépositaire de la Société pour une période de 6 mois, passé un tel délai, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les actions rachetées seront annulées dans les livres de la Société.

**Art. 35. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales représentées par des personnes physiques), nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits nets de liquidation seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque classe proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans les classes respectives. Les montants non réclamés par les actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés à la Caisse de Consignations à Luxembourg. Si ces montants n'ont pas été réclamés avant la fin de la période de cinq années, ces montants deviendront prescrits et ne pourront plus être réclamés.

**Art. 36. Dépenses supportées par la Société.** La société supportera, sans limitation, ses coûts initiaux de constitution, y compris les frais d'élaboration et d'impression des prospectus, les honoraires de notaire, les frais de gestion, les coûts relatifs à l'introduction du dossier auprès des autorités administratives et boursières, les coûts d'impression des certificats, et tous autres coûts relatifs à la création et au lancement de la société.

Les coûts seront amortis sur une période n'excédant pas les cinq premières années fiscales de la Sicav.

La société supporte tous ses frais de fonctionnement tel que prévu par l' Article 11 ci avant.

**Art. 37. Modification des Statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une Assemblée Générale des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote majoritaire requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 38. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts doivent être déterminées en accord avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives ainsi qu'en accord avec la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société débutera à la date de création de la Société et se terminera le 30 novembre 2004.

2) La première Assemblée Générale des actionnaires se tiendra en 2005.

#### *Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit pour un nombre d'actions et ont payé en espèces les montants mentionnés ci-dessous.

*Nom de l'actionnaire*

	<i>Capital souscrit</i>	<i>Nombre d'actions</i>
SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS. ....	40.000,- USD	40
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. ....	1.000,- USD	1
Total: .....	41.000,- USD	41

La preuve de la libération entière et en espèces des actions ainsi souscrites, c'est-à-dire quarante et un mille US dollars (41.000,- USD), a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

#### *Dépenses*

Les parties comparantes évaluent les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges de toutes espèces que la Société devra supporter pour les besoins de sa création sont estimés approximativement à 7.500,- EUR.

#### *Constat*

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues dans l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée depuis ont été respectées.

#### *Assemblées générales des actionnaires*

Les personnes nommées ci avant, représentant l'entière du capital souscrit et ayant été dûment convoquées, ont immédiatement constitué une Assemblée Générale extraordinaire.

Après avoir vérifié la régularité de la constitution de la Société, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre et le nombre des auditeurs à un.

2) Les personnes ci-après nommées sont désignées Administrateurs de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2005 et ce jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés:

- Mr Philippe Brosse, General Manager SG ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie, Président;

- Mr Arié Assayag, Global Hedge Fund Manager, SG ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie,

- Mr Benoit Ruadel, Managing Director Alternative Investments, SG ASSET MANAGEMENT INC., 1221 Avenue of the Americas, 12th Floor, New York, New York, 10020, USA

- Mr Eric Attias, Managing Director Alternative Investments, SG ASSET MANAGEMENT INC., 1221 Avenue of the Americas, 12th Floor, New York, New York, 10020, USA

3) PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé comme auditeur de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2005 et jusqu'à l'élection de son successeur.

4) Le siège social de la Société est établi au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

5) Le Conseil d'Administration est autorisé, en application de l'Article 22 ci-avant, à déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Moreau, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, vol. 20CS, fol. 93, case 6. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

F. Baden.

(033243.3/200/1198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

### **DOMNITZA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg E 317.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Lambert Herr, designer, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
- 2.- Madame Silvia Strelciuc, professeur, épouse de Monsieur Lambert Herr, prénommé sub. 1, demeurant à la même adresse.
- 3.- Mademoiselle Esther Herr, professeur, demeurant à la même adresse.
- 4.- Mademoiselle Ilinca Herr, institutrice préscolaire, demeurant à la même adresse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et, le cas échéant, la réalisation de propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement la réalisation de cet objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de DOMNITZA S.C.I.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de trois quarts des parts sociales.

Chaque associé aura le droit de dénoncer sa participation avec un préavis de six (6) mois et avec effet au 31 décembre de chaque année.

Les associés restants auront un droit de préemption d'acquérir les parts de l'associé sortant, à évaluer suivant la valeur dont question dans l'article 7 ci-après.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-), divisé en dix (10) parts d'intérêt sans valeur nominale.

Les parts d'intérêt ont été souscrites et réparties comme suit:

1.- Mademoiselle Esther Herr, prénommée, cinq parts en nue propriété .....	5
2.- Mademoiselle Ilinca Herr, prénommée, cinq parts en nue propriété .....	5
3.- Monsieur Lambert Herr, prénommé, cinq parts en usufruit .....	5
4.- Madame Silvia Strelciuc, prénommée, cinq parts en usufruit .....	5
Total: vingts parts .....	<u>20</u>



Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

**Art. 7.** Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont ni négociables ni saisissables. Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

**Art. 8.** Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à un tiers, notifiera le projet de cession à chacun de ses co-associés et à la société elle-même, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours francs pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès. A l'exception des héritiers en ligne directe ou de l'époux survivant succédant en usufruit, tous les héritiers, légataires ou représentants d'un associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres co-associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants par l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêt en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre des parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

En cas de désaccord sur la valeur, un ou plusieurs experts seront désignés d'un commun accord de tous les associés. L'expert en fixera la valeur qui tiendra lieu de prix.

La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par les associés dans l'acte de cession même.

En cas de décès de l'un des usufruitiers, sa part en usufruit sera réversible sur la tête du survivant.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, qui doivent nécessairement être associés de la société.

L'assemblée fixera les pouvoirs du ou des gérants.

**Art. 10.** Chaque année, au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 12.** Le droit de vote est réservé aux usufruitiers.

Après l'extinction de l'usufruit, chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation de la gérance ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés ou le liquidateur à ce désigné.

**Art. 15.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société et lors de sa liquidation entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société, seront soumises obligatoirement à un arbitre, à faire nommer par le juge des référés du tribunal du siège de la société à la demande de la partie la plus diligente, les autres associés dûment appelés.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés gérants de la société:

- 1.- Monsieur Lambert Herr, prénommé.
- 2.- Madame Silvia Strelciuc, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

*Déclaration pour le fisc*

Les associés déclarent être respectivement époux et épouse, parents et enfants et requièrent la réduction du droit d'apport prévue en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Herr, S. Strelciuc, E. Herr, I. Herr, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 20CS, fol. 68, case 2. – Reçu 12,50 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

M. Thyes-Walch.

(032599.3/233/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**STRAT'N GO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 92.254.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-A000056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(901159.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

---

**LUTRIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 1E, Résidence Kéno.

R. C. Diekirch B 2.851.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-A000075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(901109.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

---

**LMCI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R. C. Diekirch B 94.353.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-A000157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(901108.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

---

**ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.  
H. R. Luxemburg B 69.448.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 6. April 2004*

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 sowie die Ergebnisuweisung werden gebilligt. Der Verwaltungsrat wurde entlastet.

Die Jahresrechnung zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg am 9. April 2004 unter Ref. AP-01636 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 13. April 2004 hinterlegt.

Luxemburg, den 6. April 2004.

*Für ACTIVEST LUX KEY FUND SICAV*

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

*Domiziliaragent*

T. Zimmer / K. Krewer

(029213.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**HENGPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxemburg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxemburg B 87.111.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *21 mai 2004* à 14.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- divers.

I (01296/2046/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.  
R. C. Luxemburg B 69.260.

Notice is hereby given to the shareholders of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

shall be held at the registered office of the Company, 672, rue de Neudorf, Findel, on *13 May 2004* at 11.00 local time, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2003.
3. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended 31 December 2003.
4. Election of the Directors and the Auditor.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the items on the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Company to arrive not later than 10 May 2004. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, 23 April 2004.

*By order of the Board of Directors of*

NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV

II (01951/755/27)

**SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 74.220.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers

I (01459/657/14)

---

**SICHEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 5.322.

Convocation à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse suivante, 40, Rangwée, L-2412 Luxembourg, le jeudi 20 mai 2004 à 17.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations.
5. Divers.

Prière de se conformer à l'article 21 des statuts.

I (01460/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.232.

By this notice, the shareholders are convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Friday 28th May 2004 at twelve o'clock at the Company's registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

*Agenda:*

1. Management Report by the Board of Directors and Auditors' Report on Statutory and Consolidated Accounts for the year to 31st December 2003.
2. Approval of the audited Statutory and Consolidated Financial Statements and of the distribution of earnings for the period ended 31st December 2003.
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditors in respect of the year ended 31st December 2003.

In accordance with the Luxembourg law dated 4th December 1992, concerning important shareholdings in companies listed on the Luxembourg Stock Exchange, any shareholders who are the beneficial owners of more than 10% of the shares of the Company directly, or indirectly in the form of ADSs, are requested to declare their positions.

*Requirements to participate in the Annual General Meeting*

In order to participate in the meeting, the holders of bearer shares must deposit their bearer shares with a bank of brokerage institution acceptable to the Company's board of directors, and send the respective certificate to the Company. Holders of registered shares and ADSs are not required to make such deposit.

In addition, the holders of bearer shares, registered shares or ADSs who intend to participate in the meeting in person or by proxy are required to advise the Company of their intention. Proxy forms are available at the registered office of the Company.

The certificates as well as the information of attendance mentioned above and any proxy forms should reach the Company at its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Tel.: ++352 43 89 89 1, Fax: ++352 43 54 10, no later than the close of business (5.00 p.m., Luxembourg time) on 24th May 2004.

I (01977/521/29)

*The Board of Directors.*

---

22301

**IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 74.211.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers

I (01461/657/14)

---

**ROCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 36.203.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 20 mai 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectations des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01668/000/14)

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on 24th May 2004 at 10.00 a.m.

*Agenda:*

1. Appointment of StenGest, S.à r.l. with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, as auditor of the company with effect as from the accounts as at 30th April 1991.
2. Approval of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
3. Approval of the balance sheets, the profit and loss accounts and appropriation of the results as at 30th April 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004.
4. Discharge to be given to the Directors and the auditor.
5. Action on an motion in conformity with Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies.

The Ordinary General Meeting will be immediately followed by an Extraordinary General Meeting, so that the Shareholders are also hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on 24th May 2004 at 11.30 a.m.

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and subsequent decision to put it into liquidation.
2. Election of Mr Feroz Allana and Mr Shiraz Allana, both of them with professional address at Inside Sharjah Sea Port, Port Khalid, P.O. Box 4115, Sharjah, United Arab Emirates, as Liquidators.
3. Subject to approval of items 1 and 2 the remuneration of the Liquidators be based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.
4. Discharge to the Directors and the Auditor with respect to their mandates for the period until the Company is put into liquidation.

I (02224/521/29)

*By order of the Board of Directors.*

---

**FONDACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 36.480.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01726/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 49.429.

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders to be held at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, on 21 May 2004 at 12.00 o'clock.

*Agenda:*

1. To receive and adopt the directors' report and the report of the commissaire (statutory auditor) for the financial year ended 31 December 2003.
2. To receive and adopt the financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2003.
3. To consider and approve the payment on 16 June 2004 of a final dividend of EUR 8 cents per share to Shareholders registered on 14 May 2004 in the Company's register of Shareholders.
4. To ratify the acceptance of the resignation of Mr P.C. Woodthorpe as Executive Director of the Company effective as per 28 May 2003 and the discharge to him in respect of the execution of his mandate of the date of his resignation.
5. To ratify the acceptance of the resignation of Mr G.H. Davin as Executive Director of the Company effective as per 14 November 2003 and the discharge to him in respect of the execution of his mandate to the date of his resignation.
6. To ratify the acceptance of the resignation of Mr N.P. Clegg as None Executive Director of the Company effective as per 12 December 2003 and the discharge to him in respect of the execution of his mandate to the date of his resignation.
7. To grant a discharge to the current directors and the commissaire in respect of the execution of their mandates to 31 December 2003.
8. To re-appoint the current directors and the commissaire for a new term ending at the Annual General Meeting in 2005.
9. To authorise the directors to fix the remuneration of the commissaire.

Shareholders are invited to attend and participate in the Annual General Meeting. If Shareholders are unable to attend the meeting but have questions or comments in connection with the above resolutions, please feel welcome to contact us prior to the meeting.

(1) Any Ordinary Shareholder of the Company entitled to attend and vote at the above meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, vote instead of him. A proxy need not be a member of the Company.

(2) Provided evidence of ownership can be shown, the appointment of a proxy does not preclude a member from attending the meeting and voting in person, in which case any votes of the proxy will be superseded.

(3) A Form of Proxy is available at the registered office of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. The Form of Proxy, to be valid, must be received at the registered office of the Company before 17.00 p.m. (CET) on 19 May 2004.

(4) Holders of Ordinary Shares who hold their Ordinary Shares through the Euroclear/Clearstream system should contact their custodian bank to establish the correct procedure to appoint a proxy.

I (02185/000/40)

*By order of the Board.*

**MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.826.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *21 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nomination statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le *15 mai 2004* au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.  
I (01791/755/20) *Le Conseil d'Administration.*

---

**LS ALLOYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.463.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, le mardi *8 juin 2004* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2003
- Approbation des comptes 2003;
- Affectation du résultat;
- Décharges à donner aux administrateurs;
- Décharges à donner au Réviseur d'Entreprise;
- Divers.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

I (01794/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALENA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ALENA INVEST à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi *25 mai 2004* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02044/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 34.446.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 25 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01909/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KIRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 24 mai 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02045/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COVADU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.  
R. C. Diekirch B 6.026.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 17 mai 2004 à 9.30 heures en l'Etude de Maître Marc Lecuit, 13, Grand-rue, L-8510 Re-dange-sur-Attert avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du liquidateur et décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leurs mandats respectifs;
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
3. Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
5. Clôture de la liquidation de la société;
6. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt en l'étude du notaire cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié du capital social est représentée.

Les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (01916/139/26)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**ORIFLAME COSMETICS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 8.835.

*Time and place*

The first extraordinary general meeting of ORIFLAME COSMETICS S.A. (the «Company») convened to be held on 29 April 2004 in relation to the agenda below having not met the required quorum, the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(«EGM») of the Company will be held at the offices of WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg on 3 June 2004 at 11 a.m.

*Agenda:*

1. Deletion of article 5 of the Articles of Association and replacing it with the following:

**«Art. 5. Share capital**

The share capital of the Company is fixed at seventy-four million one hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-six euro and twenty-five Cents (EUR 74,176,786.25), represented by fifty-nine million three hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-nine (59,341,429) shares of no nominal value.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euro (EUR 102,400,000.00). The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after 29 April 2004 to persons exercising their rights under share option or share entitlement plans created by the Company and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders in connection with such issue of shares only if such share option or share entitlement plan has been approved by a shareholders' meeting.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares of no nominal value and which will benefit from the same rights as shares previously issued.»

2. Amendment to the first sentence of Article 25 of the Articles of Association of the Company in order to change the date of the Annual General Meeting of the Company currently fixed on 29 April each year at 11.00 a.m. to 19 May each year at 11.00 a.m. or on the first business day after such date if this day is not a business day in Luxembourg.
3. Miscellaneous

*Notice to shareholders*

Shareholders who wish to attend the EGM must:

- i. be registered as shareholders in the share register of the Company on 24 May 2004
- ii. notify the Company of their intention to attend the EGM no later than 5 p.m. on 28 May 2004

Shareholders who are able to prove that they are registered shareholders of the Company as at 24 May 2004 may attend the EGM.

Shareholders who wish to attend the EGM must give notice of intention to attend by sending attendance cards (available on [www.oriflame.com](http://www.oriflame.com) under the heading «Attendance Cards for Shareholders») to the registered address of the Company. Or they may send the attendance card by fax to the Company at +352 26 20 32 34. All attendance cards must be received by the Company no later than 5 p.m. on 28 May 2004. The attendance card must be completed in full and signed.

Holders of bearer shares wishing to attend and vote at the EGM in person or by proxy must deposit their bearer shares at the Company's registered offices no later than 5 p.m. on 28 May 2004 and shall obtain a receipt from the Company confirming such deposit. Neither a holder of bearer shares nor his or her proxy shall be permitted to attend or vote at the EGM except upon production at the meeting of the receipt confirming such deposit.

Shareholders may vote by proxy. Proxy cards (available on [www.oriflame.com](http://www.oriflame.com) under the heading «Proxy Cards for Shareholders») must be used. In order to be included in the votes, fully completed and signed proxy cards must be received by the Company by fax (+352 26 20 32 34) or at the registered address of the Company no later than 5 p.m. on 28 May 2004.

*Notice to SDR holders*

Holders of Swedish Depository Receipts of the Company («SDRs») who wish to attend the EGM must:

- i. be registered in the register kept by VPC AB on 24 May 2004
- ii. notify Skandinaviska Enskilda Banken (publ) («SEB») of their intention to attend the EGM no later than 5 p.m. on 26 May 2004

SDRs are only registered in the name of the holder in the register kept by VPC AB («VPC»). SDR holders registered in the name of a nominee (which may be a broker or a bank) must have their SDRs registered in their own names in the VPC register to be entitled to give instructions to SEB to vote at the EGM. SDR holders who hold through a nominee should therefore request their nominee to request a temporary owner registration (so-called voting-right registration) in good time before 24 May 2004 if they wish to vote.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 24 May 2004 may attend the EGM. SDR holders must be able to prove that they are SDR holders as at 24 May 2004 if they wish to attend.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 24 May 2004 who wish to attend the EGM must give notice of their intention to attend by sending attendance cards (available on

www.oriflame.com under the heading «Attendance Cards for SDR Holders») to Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ), SEB Merchant Banking, Securities Services, Swedish Depository Receipts, 106 40 Stockholm, Sweden. All attendance cards must be received by SEB no later than 5 p.m. on 26 May 2004. The attendance card must be completed in full and signed.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 24 May 2004 may vote by proxy. Voting is not carried out by attending the EGM in person. Proxy cards (available on www.oriflame.com under the heading «Proxy Cards for SDR Holders») must be used. Fully completed and signed proxy cards must, in order to be included in the votes, be received by Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ), SEB Merchant Banking, Securities Services, Swedish Depository Receipts, 106 40 Stockholm, Sweden no later than 5 p.m. on 26 May 2004.

Please observe that conversion from SDRs into shares and vice versa is not allowed during the period between 24 May 2004 and 3 June 2004.

The EGM can be validly held without any specific quorum and resolutions shall be validly adopted at the EGM if approved by a majority of at least 2/3 of the shares present or represented and authorized to vote.

Luxembourg on 3 May 2004.

ORIFLAME COSMETICS S.A.

The Board of Directors

I (02174/2371/82)

**RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.369.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 26 mai 2004 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02093/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**ING MULTI-STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.256.

Dear Shareholders,

We are pleased to notify you the following new provisions which shall come into effect as of May 27, 2004:

- The Sub-Fund borrowing may not in the aggregate exceed 25% (previously 10%) of its net assets. However, such borrowings may only be made on a temporary basis and to cover redemption cash needs and to manage the timing of cash flows between disinvestments and reinvestments.
- Duly completed and signed subscription forms received by the Company in Luxembourg no later than on the fifth Bank Business Day preceding a Valuation Day will, if accepted, be dealt with on the basis of the relevant Net Asset Value established on such Valuation Day. Subscription forms received after these times and dates will take effect on the next following Valuation Day unless the Board accepts shorter notice before the Valuation Day.
- Duly completed and signed redemption requests received by the Company in Luxembourg no later than on the 30th ordinary day preceding a Valuation Day will be dealt with on the basis of the relevant Net Asset Value established on such Valuation Day. Requests received after these times and dates will take effect on the next following Valuation Days unless the Board accepts shorter notice.

The prospectus shall be amended accordingly.

The above mentioned changes are subject to the final approval of the Luxembourg Financial Authorities.

Please be advised that if these changes do not meet your approval, you have the possibility to request the redemption of your shares during one month at the Net Asset Value per share without redemption fee.

April 27, 2004.

(02187/755/24)

*The Board of Directors.*

**JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 24 mai 2004 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02094/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.338.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CONSENS HOLDING S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02141/750/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 8.722.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV will be held at the registered office on May 21, 2004 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at December 31, 2003.
3. Allotment of results.
4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2003.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares, at the registered office, five clear days before the meeting.

I (02186/755/24)

*The Board of Directors.*

**HIGH-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 28.726.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social en date du mercredi, 26 mai 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Antonio Raffa;
5. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

I (02046/783/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ATRINITY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.289.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission de deux Administrateurs et décharger à leur accorder.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (02181/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**JARDILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.857.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDILUX S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02142/750/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.232.

By this notice, the shareholders are convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Friday 28th May 2004 at 12.30 p.m. at the Company's registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

*Agenda:*

1. To consider and to vote on the following amendment to Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company which would forthwith read as follows:

«Art. 8. Form of Shares. The Company shall as from 29 May 2004 issue new shares only in the form of registered shares. The name and address of the holder of registered shares shall be entered in the share register of the Company and the Company shall, if so specifically requested by the holder of registered shares, deliver a registered share certificate or a multiple registered share certificate in the name of the holder of registered shares. Company shares in issue on 28 May 2004 shall remain in the form of either registered or bearer shares. Holders of bearer shares may at any time request the Company to exchange their bearer shares into registered shares; holders of registered shares in issue on 28 May 2004 will no longer be able to exchange their registered shares into bearer shares.»

In accordance with the Luxembourg law dated 4th December 1992, concerning important shareholdings in companies listed on the Luxembourg Stock Exchange, any shareholders who are the beneficial owners of more than 10% of the shares of the Company directly, or indirectly in the form of ADSs, are requested to declare their positions.

*Requirements to participate in the Extraordinary General Meeting*

In order to participate in the meeting, the holders of bearer shares must deposit their bearer shares with a bank of brokerage institution acceptable to the Company's board of directors, and send the respective certificate to the Company. Holders of registered shares and ADSs are not required to make such deposit.

In addition, the holders of bearer shares, registered shares or ADSs who intend to participate in the meeting in person or by proxy are required to advise the Company of their intention. Proxy forms are available at the registered office of the Company.

The certificates as well as the information of attendance mentioned above and any proxy forms should reach the Company at its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Tel.: ++352 43 89 89 1, Fax: ++352 43 54 10, no later than the close of business (5.00 p.m., Luxembourg time) on 24th May 2004.

I (01978/521/34)

*The Board of Directors.*

**JARDICOOP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.855.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDICOOP S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02143/750/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.249.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48 route d'Esch à L-2965, le jeudi 13 mai 2004 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01901/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**IMERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.970.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme IMERIS HOLDING S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02144/750/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FAUCHE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.700.

Les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 24 mai 2004 à 11.30 heures, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du Commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au Liquidateur
3. Décharge à donner au Commissaire à la liquidation
4. Clôture de la liquidation
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux seront conservés
6. Divers

COWLEY ENTERPRISES LTD

*Le Liquidateur*

I (02146/000/19)

**LINDE PARTNERS VALUE FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.606.

Notice is hereby given to the shareholders, that the  
ANNUAL GENERAL MEETING  
of shareholders of LINDE PARTNERS VALUE FUND will be held at the registered office of the fund on May 12, 2004 at 11.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2003;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of LINDE PARTNERS VALUE FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01922/584/24)

*The Board of Directors.*

**PRIME INVEST I, Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.202.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

**GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *June 9, 2004* at 10.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

«Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.»

The statutory general meeting held on April 14, 2004 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on June 9, 2004, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

I (02145/534/15)

*The board of directors.*

**KEMABA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.094.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 26 avril 2004 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués en une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *8 juin 2004* à 11.00 heures à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
4. Divers.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I (02147/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**ECON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.239.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ECON HOLDING S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *19 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

I (02172/750/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**HEALTH SYSTEMS EUROPEAN MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.628.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *24 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02183/817/17)

*Le Conseil d'Administration.***LINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.273.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 mai 2004 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02182/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.***COSMETICS WORLD MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.623.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02184/817/18)

*Le Conseil d'Administration.***DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.336.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (02259/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*



**ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 79.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01976/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**TREVISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2015 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 57.315.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on May 13, 2004 at 11.00 a.m., at the registered office of the Company, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Nomination of the Chairman of the Meeting.
2. Approval of the Management Report and acknowledgement of the report of the Independent Auditor as at December 31, 2003.
3. Approval of the Annual Accounts as at December 31, 2003.
4. Allotment of result.
5. Discharge to Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2003.
6. Statutory elections:
  - Non-renewal of the mandate of Mr Antoine Gilson de Rouvieux as Director.
  - Election of Mrs Inga-Lill Carlberg, subject to the approval of the CSSF, to serve as Director until the next Annual General Meeting in 2005.
  - Non-renewal of the mandate of PrivewaterhouseCoopers as Independent Auditor.
  - Election of KPMG AUDIT, subject to the approval of the CSSF, as Independent Auditor to serve until the next Annual General Meeting in 2005.
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting.

In order to participate at the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of NORDEA BANK S.A. at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at December 31, 2003 is available for the Shareholders at the registered office of the Company.

II (01965/755/30)

*The Board of Directors.*

**WIVANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 85.328.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 18 mai 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003,
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

II (01875/000/15)

**VALSUPER SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 63.940.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le vendredi *14 mai 2004* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion de la gérance.
2. Rapport des commissaires.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge à la gérance et aux commissaires quant à l'exercice sous revue.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01956/321/17)

Le Gérance.

---

**VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 52.454.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le vendredi *14 mai 2004* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion de la gérance.
2. Rapport des commissaires.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge à la gérance et aux commissaires quant à l'exercice sous revue.
6. Confirmation du mandat du réviseur externe.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (01955/321/18)

Le Gérance.

---

**RUVO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 85.274.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le *18 mai 2004* à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003,
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

II (01874/000/15)

---

**GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 51.578.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *14 mai 2004* à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01919/817/17)

Le Conseil d'Administration.

**INVERTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.851.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 13 mai 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

II (01898/833/18)

Le Conseil d'Administration.

**MEGAFIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 85.282.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 18 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003,
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

II (01873/000/15)

**PALENQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 87.105.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 mai 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

II (01766/045/17)

Le Conseil d'Administration.

**IGMA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.364.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le *13 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01864/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DYATEX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 15.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *12 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01849/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TAMBERINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 83.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 mai 2004* à 16.20 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01784/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LIANE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.428.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi *12 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01537/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TROIS LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 64.034.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 12 mai 2004 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01775/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**I.S.T. - INTERNATIONALE SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra en date du 12 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01746/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.526.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu mercredi 12 mai 2004 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01536/1267/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JUBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.036.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le 13 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01376/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AJAX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 14 mai 2004 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00149/660/14)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**CIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.450.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

II (01745/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DOD'EAU DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme,  
(anc. BODYTONE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.599.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 12 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (01708/788/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VARIOCAP+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 97.065.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 13 mai 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (01707/833/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.741.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *13 mai 2004* à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (01705/833/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.522.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 13, 2004* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (01379/795/16)

*The Board of Directors.*

---

**NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *13 mai 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (01378/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BB INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 85.965.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (01761/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**L.P.C. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.250.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 12 mai 2004 à 9.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers.

II (01295/2046/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LHJRWING DENCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01776/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---